

Objet : Comité de suivi MGEFI

Monsieur le Président,

Quelques éléments liminaires, d'abord chiffrés, sur lesquels nous avons des interrogations :

Ainsi la page 17 de la présentation fait apparaître 13 millions d'euros créditeurs. La page 24 nous indique qu'il n'y a tout simplement pas de transfert solidaire en 2020, alors qu'ils avaient été de 4 millions en 2019.

Du côté des adhérents : ils étaient 215 489 en 2019, et 212 306 en 2021, donc une baisse de d'environ 1,50% des adhérents. On pourrait s'attendre à une baisse des cotisations du même ordre. Mais cette baisse n'est que de -0,2%. Il y a donc entre les deux un différentiel de 1,3 % si on suit les chiffres

D'où l'interrogation : la MGEFI a moins d'adhérents, moins de cotisations, moins de transferts solidaires et il reste néanmoins un excédent de plus de 13 millions. A quoi servent de tels excédents, en particulier par rapport aux réserves obligatoires fixées par le Code la Mutualité ?

Concernant le rapport retraçant la gestion 2020 de la MGEFI qui nous est présenté, celui-ci ne nous paraît pas montrer de nouveautés par rapport à ce que la CFDT avait déjà exprimé précédemment :

- D'une part, concernant le « reste à charge 0 » décidé par le gouvernement : pour la CFDT, si celui-ci est une avancée sociale, la MGEFI, en accord avec l'administration, **a fait porter le poids du financement de cette mesure sur ses propres adhérents, avec 14,4% d'augmentation de cotisations** pour la période allant de 2017 à 2022 (4,9% en 2017, 0% en 2018 mise en place du deuxième référencement, 2% en 2019, 3,5% en 2020, 2% en 2021, et 2% à nouveau prévus en 2022).
- D'autre part, le rapport de l'IGF/IGAS/IIGF rendu en 2020, concernant le niveau de remboursement de la MGEFI (honoraires spécialistes, honoraires hospitaliers, prothèses dentaires, lunettes, chambre particulière) indique que **ces remboursements sont plus faibles que ceux proposés par les contrats collectifs de base du secteur privé.**
- Enfin, avec ses 212 306 agents actifs et retraités adhérents à la MGEFI à fin 2019 (215 489 fin 2019), la part des actifs est désormais de 49%, donc inférieur au nombre de retraités (ces taux étaient respectivement de 59% et 41% en 2012). Le nombre d'actifs rapporté au nombre de retraités s'érode donc très rapidement. Cette situation interroge sur l'avenir même de la mutuelle, qui peut conduire les plus jeunes actifs à ne pas souscrire à une mutuelle devenant trop onéreuse.

Concernant les adhésions dans les écoles, leur baisse importante est imputée à la période de pandémie. Mais dans un temps où chacun a pris l'habitude de faire jouer la concurrence, en faisant son marché sur Internet, on peut se demander si l'explication de la pandémie est réellement la seule.



Pour en terminer, la CFDT est en pleine négociation pour obtenir que tous les agents de la Fonction publique profitent d'excellentes garanties santé prise en charge à 50% par l'employeur.

Elle négocie pour des garanties de prévoyance de qualité. La CFDT veut de la solidarité entre les actifs et les retraités, une solidarité familiale, une solidarité entre les agents les mieux rémunérés et ceux qui le sont moins.

La CFDT veut la mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire qui permettent une couverture solidaire, à moindre coût de gestion, et une exonération fiscale et sociale sur la cotisation des agents.

D'où notre question : quand allons-nous en discuter enfin au niveau du Ministère ?

Les représentants CFDT
Gabriel Grèze, Éric Bercker, Renaud Recrosio